

PROVINCE DE QUÉBEC
Polyvalente Montignac

139

Séance du Conseil d'établissement de la Polyvalente Montignac, tenue le 21^e jour du mois d'octobre 2015 à 19 h à la bibliothèque de la Polyvalente Montignac au 3409, rue Laval à Lac-Mégantic.

Présences : Mme Pascale Baillargeon, parent
Mme Véronique Labrecque, parent
Mme Julie Rouillard, parent
Mme Anne-Marie Gervais, enseignante
Mme Nancy Morin, enseignante
M. André Bilodeau, enseignant
M. Sylvain Codère, enseignant
Mme Nathalie Grenier, représentante du personnel de soutien
Mme Lucie Bilodeau, représentante des membres de la communauté
Mme Carole Bourgault, commissaire
M. Raphaël St-Jacques, président du conseil des élèves
M. Antoine Michaud, vice-président du conseil des élèves

Absences motivées : Mme Jennifer Cupples, parent
Mme Manon Letarte, parent
M. Jean Gauthier, parent

Membres de la direction : Mme Maryse Talbot, Mme Line Couture
et M. Sylvain Brière

Invités : Mme Geneviève Lalonde, sexologue

Secrétaire : Mme Linda Plante

1. Mot de bienvenue

Mme Maryse Talbot souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Maryse Talbot fait la lecture de l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour.

12.1 Nouveaux règlements de l'école

12.2 Billets de cafétéria

CET-912

Sur la proposition de Véronique Labrecque, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin 2015

Au point 8.1 : Budget 2015-2016, au dernier paragraphe, nous aurions dû lire : «...mais nous aurons plus de **latitude** pour l'administrer » et non *l'attitude*.

Au point 9.3 : Gagnants Coups de cœur de la CSHC, à la dernière ligne du paragraphe, nous aurions dû lire :

« ...le prix du comité a été remis à Mlle **Audrey Paquet** et non *Mlle Ariane Rosa*.

Au point 11.1 : Aménagement du circuit permanent extérieur au CSM, au deuxième paragraphe, nous aurions dû lire : «...ce projet, qui **s'adressera**...» et non *s'adressa*.

CET-913

Sur la proposition de Nathalie Grenier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juin 2015 tel que modifié.

4. Affaires en lien avec le procès-verbal

Au point 9.2 : Organisation scolaire 2015-2016;
au moment de la rencontre, les prévisions étaient de 815 à 820 élèves.
Les chiffres actuels indiquent 800 élèves pour l'année scolaire 2015-2016.

Au point 10.1 : Les bons coups;
la formation en cinq rencontres offerte aux parents fut un grand succès. La deuxième phase de ce projet a débuté ce mardi 20 octobre. Pour ceux qui ont fait la première phase, quatre nouveaux ateliers s'offrent à eux. Environ 26 parents se sont inscrits aux ateliers.

Au point 11.2 : Patinoire;
le projet suit son cours. L'entente semble satisfaire les deux paliers de gouvernement, seulement quelques points restent à vérifier auprès des avocats du gouvernement provincial. La patinoire ne sera pas prête pour l'hiver à venir.

5. Élections à la présidence et à la vice-présidence

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

6. Correspondance

Aucune correspondance.

7. Période de questions réservée au public (15 minutes)

Aucun public.

8. Rapport d'activités

8.1 Compte-rendu du représentant au Comité de parents

Mme Manon Letarte étant absente, il n'y aura pas de compte-rendu.

8.2 Rapport du Conseil des élèves

Messieurs Raphaël St-Jacques et Antoine Michaud se présentent et nomment les membres du Conseil ainsi que leur rôle respectif. Ils nous présentent le plan d'action du Conseil des élèves pour l'année 2015-2016, qui se classe sous quatre grands thèmes soit, l'animation, l'amélioration et la promotion du milieu de vie des élèves ainsi que les actions politiques.

Sous le thème *animation* se regroupent des activités telles les midis spectacles, la vocation du local Tadam, l'augmentation et la diversification des journées thématiques, la formation d'une équipe de basket féminine, les plaisirs d'hiver, etc.

Sous le thème *amélioration*, des démarches seront entreprises pour rénover les salles des toilettes du rez-de-chaussée, installer un compteur d'eau afin d'éliminer les bouteilles en plastique et réaménager le terrain de volley-ball extérieur.

Sous le thème *promotion*, les membres souhaitent tenir une page Facebook, augmenter la publicité par l'entremise des téléviseurs des salles publiques, mettre en place un projet athlète du mois, etc.

Sous le thème *actions politiques*, le conseil s'interrogera face au problème de la surcharge scolaire et des conflits d'horaires au niveau des récupérations. Il désire mettre en place un système privilège pour les élèves ayant de bonnes notes, un bon comportement et qui s'impliquent dans l'école.

Q : Quelqu'un demande si le Conseil utilise les téléviseurs des salles publiques en plus du babillard.

R : Oui, les téléviseurs sont utilisés et ils le seront davantage pour faire connaître l'information et publiciser les activités.

Q : Quelqu'un demande si le Conseil accepte seulement les élèves dans leur groupe Facebook ou si tout le monde peut s'y inscrire?

R : Ce ne sera pas un groupe pour faire des discussions, mais surtout pour diffuser l'information et promouvoir les activités.

9. Questions administratives:

9.1 Adoption des règles de régie interne (document)

Le document est distribué et sera adopté à la prochaine rencontre. Les membres sont invités à en prendre connaissance. Ce document est encadré par la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Un membre questionne s'il est possible de faire adopter des documents par courrier électronique, comme cela se fait occasionnellement dans d'autres comités.

Madame Talbot vérifiera auprès de Mme Annie Garon.

Il est 20 heures

Madame Geneviève Lalonde, sexologue arrive à la rencontre. Nous déplacerons donc le point 10.5 de l'ordre du jour à ce moment-ci de la réunion.

10.5 Projet pilote éducation à la sexualité (approbation)

Madame Talbot présente Mme Geneviève Lalonde, qui est responsable de l'école en santé au CSSS du Granit et sexologue de formation. Un document est distribué à chacun des membres.

Madame Talbot nous informe que nous avons été choisis comme école pilote pour ce projet. Nous avons posé notre candidature l'an dernier lors du recrutement fait par le Ministère et suite à une consultation et l'accord auprès de notre équipe-école.

Madame Lalonde nous accompagnera dans l'implantation de ce nouveau programme au cours des deux prochaines années.

Cette année, l'implantation se fera pour les niveaux 1, 3 et 5 et, l'an prochain, pour les niveaux 2 et 4. Le nombre d'heures de cours par année se situera entre 10 et 15 heures.

Le document explique les sept apprentissages généraux qui seront présentés aux élèves.

Madame Lalonde nous informe qu'il serait bien d'intégrer des organismes estriens ou locaux, qui sauraient apporter d'autres aspects à ce programme et ce, toujours en lien avec les contenus prescrits par le Ministère.

Q : Un membre demande quels sont les organismes actuellement ciblés?

R : Madame Lalonde donne des exemples tels IRIS Estrie, GRIS Estrie, le CALAC et la Sûreté du Québec, qui pourraient compléter le contenu donné en classe,

Q : Un membre demande à quel endroit seront prises les minutes dans l'horaire pour offrir cette formation?

R : Madame Talbot explique que chaque matière a un régime pédagogique prescrit, mais a aussi une latitude. Les domaines généraux de formation (DGF) font partie de ce que l'on doit offrir à l'élève. Nous avons demandé aux enseignants s'ils étaient prêts à offrir cette matière, et la réponse fut positive.

Q : On demande s'il y aura des informations sur le portail-parent.

R : Madame Talbot nous informe qu'un document sera envoyé dans l'envoi aux parents la semaine prochaine. Tous les renseignements s'y retrouveront.

Il est 20 h 25

Madame Lalonde quitte la rencontre.

9.2 Dépôt du plan de travail et dates des rencontres (documents)

Nous distribuons le document des prochaines dates des rencontres. Cependant, le document contenant le plan de travail est

manquant. Ce dernier sera acheminé par courrier électronique à tous les membres. Ces documents seront adoptés à la prochaine rencontre.

En ce qui a trait aux rencontres, Mme Talbot indique que ces dernières ont été condensées en sept rencontres pour la prochaine année.

9.3 Formulaire de dénonciation d'intérêts

Le document est distribué à tous les membres, et Mme Talbot demande de bien vouloir le compléter avant de quitter la rencontre.

9.4 Choix des représentants de la communauté

Mme Talbot souligne la présence de Mme Lucie Bilodeau qui, comme l'an dernier, accepte de représenter la communauté.

9.5 Budget du Conseil d'établissement et frais de déplacement (information)

Le document est distribué aux membres et sera présenté par M. Sylvain Brière. Cette année le budget est de 1 248 \$ soit 166 \$ de moins que l'an dernier.

Pour ce qui est des allocations de dépenses, il est recommandé de les présenter en deux parties, une au mois de décembre et l'autre au mois de mai 2016.

9.6 Les étapes et les rencontres parents-enseignants (document)

Madame Talbot distribue le document aux membres et en fait la présentation.

9.7 Règlement fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif et du Conseil des commissaires (information)

Le calendrier des rencontres est distribué à tous les membres. À noter que ces deux rencontres ont lieu le même jour.

9.8 Suivi du Comité aviseur

Le Comité aviseur fut créé il y a deux ans pour recevoir, étudier et accepter les projets et, de plus, pour gérer les revenus et dépenses qui s'y rapportent. Il est composé de trois membres, M. Sylvain Brière, gestionnaire administratif, M. Luc Dion, enseignant, et Mme Caroline Binette, technicienne en loisirs.

M. Brière nous présente trois demandes de voyage, qui sont distribuées à chacun des membres. Chacune d'elles détaille bien les coûts, le volet éducatif et le volet ludique.

La première demande : un voyage à Québec le 20 novembre prochain, lors d'une journée pédagogique; cinquante élèves de la 1^{re} et 2^e secondaires y participent.

La deuxième demande : un voyage à Toronto du 20 au 23 mai 2016. Il s'adresse aux élèves de la 1^{re}, 2^e et 3^e secondaires. Jusqu'à 100 élèves pourront y participer.

La troisième demande : un voyage à Philadelphie du 25 au 28 mars 2016. Il est offert aux élèves de la 4^e et 5^e secondaires. Le groupe pourra compter jusqu'à 50 élèves.

CET-914

Sur la proposition d'Anne-Marie Gervais et appuyée par Julie Rouillard, il est résolu d'adopter en bloc les trois demandes de voyages telles que présentées.

9.9 Convention de gestion

Le document est distribué à tous les membres, et Mme Talbot en fait la présentation.

Nous constatons que des pages du document distribué aux membres n'ont pas été reproduites, donc manquantes. Le document complet sera envoyé par courrier électronique. Toutefois, Mme Talbot en fait la présentation complète.

La cohorte de la 2^e secondaire, considérée faible en 2013-2014 (75,96%), a atteint les cibles du MEESR en français écriture en 2014-2015 (95,53%).

Elle souligne l'impact du projet math SIAA, les résultats sont remarquables. En 2013-2014, sans le projet math SIAA, le pourcentage

était de 41%. En 2014-2015, avec le projet math SIAA, le pourcentage est monté à 79%.

Le taux de décrochage (ce sont des données provisoires) est de 10%, ce qui représente 15 élèves en 2014-2015.

CET-915

Sur la proposition de Sylvain Codère, il est résolu d'adopter la convention de gestion telle que présentée.

10. Questions éducatives :

10.1 Dépôt du tableau des sorties éducatives demandant un changement à l'horaire (document)

Mme Talbot distribue le tableau à chacun des membres et en fait la présentation. D'autres activités peuvent s'ajouter tout au long de l'année.

CET-916

Sur la proposition de Sylvain Codère et appuyée par Julie Rouillard, il est résolu d'adopter le tableau des sorties éducatives tel que présenté.

10.2 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (document)

Le document est remis à chacun des membres pour qu'ils aient le temps de le consulter. Ce document sera adopté à la prochaine rencontre.

10.3 Comité cafétéria

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

10.4 Portes ouvertes (information)

La journée du 7 novembre devait être la journée des *Portes ouvertes*. Étant donné le contexte actuel des négociations syndicales, cet événement est reporté à l'hiver prochain.

11 Informations :

11.1 Les bons coups

Monsieur Sylvain Codère, enseignant en musique, nous parle des nouvelles installations dans les locaux de musique. Actuellement, on y termine l'insonorisation des murs. Les élèves et les enseignants apprécient leurs nouveaux lieux d'apprentissage et de travail.

Le 15 octobre dernier, les élèves des entraînements ont tenu une journée de sensibilisation pour la cause du cancer du sein. Pour ce faire, les élèves ont verni de couleur rose les ongles des personnes qui s'arrêtaient au kiosque. Les élèves demandaient également aux personnes de rappeler à leur mère et aux femmes de leur entourage l'importance d'aller passer une mammographie. Belle initiative!

La saison de football est bien entamée, plusieurs victoires à ce jour pour l'ensemble de nos équipes.

Mise à jour de *Place aux jeunes*. Le projet des mosaïques se poursuivra pour donner le goût aux jeunes de venir s'établir dans leur milieu.

Le 9 décembre prochain, il y aura un mini colloque avec les entreprises de la région pour faire connaître les possibilités d'emploi dans notre milieu. Madame Cyndia Lacasse, du Service aux entreprises, collabore à la réalisation de ce mini colloque, qui sera offert aux élèves de la 3^e secondaire. Des ateliers de 30 minutes chacun seront offerts aux élèves.

12. Varia

12.1 Règles de l'école

Un parent demande ce qu'il en est de la politique des cadenas, car il a été interpellé à quelques reprises par des élèves et des parents depuis les trois dernières semaines à ce sujet. Il a interrogé des intervenants et n'a pas reçu les mêmes réponses de leur part. Il aimerait comprendre d'où part cette règle.

Madame Talbot rappelle que cette règle existe depuis plusieurs années et qu'elle est expliquée à chaque début d'année aux élèves.

Tout d'abord, c'est une question de sécurité, de propreté des lieux et de la responsabilité des élèves envers le matériel scolaire qui leur est prêté.

Nos caméras de surveillance ont capté des images qui démontrent qu'il arrive que les casiers se fassent visiter par certaines personnes et il y a eu des vols. D'un vol découleront une enquête et une série d'interventions.

Rappelons que la polyvalente loue ses locaux les fins de semaine, donc beaucoup de personnes peuvent circuler dans les salles publiques.

Il y a même eu une tournée des classes pour informer les élèves de l'importance de verrouiller son cadenas. Les élèves ont été avertis que nous allons appliquer la règle pour les cadenas non verrouillés, qu'il y aurait des avertissements et que, par la suite, il y aurait des sanctions.

À la lumière de tout ce qui a été dit autour de la table, Mme Talbot offre de rencontrer le Conseil des élèves pour leur parler à nouveau que ce règlement est connu et en place depuis des années. Par la suite, le Conseil pourra déployer l'information auprès des élèves. Madame Talbot invite également les parents à expliquer à leur enfant l'importance de respecter les règles.

Quelqu'un mentionne que les élèves disent ne pouvoir demeurer à la cafétéria ou rester debout près des casiers, etc.

Madame Talbot mentionne qu'il n'est pas interdit de demeurer à la cafétéria. Mais lorsque l'on a terminé de dîner, il est bien de laisser la place aux autres. Sinon, cela peut enlever des places pour ceux qui arrivent pour dîner, peut déranger ou risque d'impressionner un élève plus jeune qui n'ose pas demander une place, par exemple.

Même chose pour les élèves qui s'attroupent près des casiers. Cela fait en sorte que certains élèves ne peuvent avoir accès à leur casier et se font parfois intimider.

12.2 Billets de cafétéria

Quelqu'un souligne que, l'an dernier, il avait été question des billets de cafétéria pour les plus grosses portions.

Monsieur Brière mentionne que ces billets sont disponibles depuis la rentrée scolaire et qu'ils le sont toujours.

13 Période de questions réservée au public (15 minutes)

Aucun public.

14. Levée de l'assemblée

CET-917

Sur la proposition de Pascale Baillargeon, il est résolu d'adopter la levée de l'assemblée. Il est 21 h 30.

Maryse Talbot,
directrice